

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
CAZOPERGUI

Date de révision 20.12.2017

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : **CAZOPERGUI**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Fongicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société :

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, nº 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443 Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

| Organisme / Société | Adresse | Téléphone |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------|
| ORFILA | | +33 1 45 42 59 59 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U | 4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9 | +33 2 41 48 21 21 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau | 2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09 | +33 2 99 59 22 22 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle | 1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode | Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex | +33 5 56 96 40 80 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon | BP 217 38043 Grenoble Cedex 09 | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON | 162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03 | +33 4 72 11 69 11 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite | 270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09 | +33 4 91 75 25 25 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal | 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10 | +33 1 40 05 48 48 |
| Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche | 45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex | |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires | 1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex | +33 3 88 37 37 37 |
| Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng | Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex | +33 5 61 77 74 47 |
| Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE | Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE | 0 800 59 59 59 |
| C.H.R.U | C.H.R.U | +33 3 83 22 50 50 |

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008

| | | |
|---------------------------------------------|-------------|------|
| Toxicité aiguë (Inhalation) | Catégorie 4 | H332 |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 | H351 |
| Toxicité aiguë pour le milieu aquatique | Catégorie 1 | H400 |
| Toxicité chronique pour le milieu aquatique | Catégorie 2 | H411 |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Classification conformément aux Directives UE 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn, Nocif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 CAZOPERGUI

Date de révision 20.12.2017

N, Dangereux pour l'environnement

R20: Nocif par inhalation.

R40: Effet cancérogène suspecté - preuves insuffisantes.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage: Règlement (CE) No. 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : **Attention**

Mentions de danger :

H332 : Nocif par inhalation.

H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraînant des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P261 : Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P280 : Porter des gants en nitrile EN 374-3 et un vêtement de travail en polyester 65 %/coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec un traitement déperlant.

P308 + P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Information supplémentaire :

EUH208 : Contient du folpel. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

SP 1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).

SPe 3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- folpel

2.3 Autres dangers

Peut former un mélange poussière-air inflammable.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
CAZOPERGUI **Date de révision 20.12.2017**

Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence de Syngenta, un centre antipoison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.

Contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Un examen médical immédiat est requis.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseil médical : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.
Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction - pour les petits feux

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistante à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction - pour les grands feux

Mousse résistante à l'alcool ou Eau pulvérisée

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).

L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brossage-humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).

Éviter de créer des nuages de poussière de poudre en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

Se référer aux considérations relatives à l'élimination dans le chapitre 13.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
CAZOPERGUI **Date de révision 20.12.2017**

Ce matériel est capable de former des nuages de poussière inflammables dans l'air, qui, si mis à feu, peut produire une explosion de nuage de poussière. Les flammes, les surfaces chaudes, les étincelles mécaniques et les décharges électrostatiques peuvent servir de sources d'allumage à ce matériel. L'appareillage électrique devrait être compatible avec les caractéristiques d'inflammabilité de ce matériel. Les caractéristiques d'inflammabilité seront rendues plus mauvaises si le matériel contient des traces de dissolvants inflammables ou est manipulé en présence de dissolvants inflammables.

Ce matériel peut devenir aisément chargé dans la plupart des opérations.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytosanitaires autorisés : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

| Composants | Limite(s) d'exposition | Catégorie de Valeurs Limites d'Exposition | Source |
|---------------|------------------------|-------------------------------------------|----------|
| Kaolin | 2 mg/m ³ | 8 h VME | ACGIH |
| Folpel | 0,4 mg/m ³ | 8 h VME | SYNGENTA |
| Mandipropamid | 10 mg/m ³ | 8 h VME | SYNGENTA |

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée. L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Si de la poussière est produite dans l'air, utiliser les systèmes d'aération locaux.

Évaluer l'exposition et utiliser toutes mesures supplémentaires pour garder le niveau en-dessous de toute limite d'exposition importante. Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

L'équipement de protection personnelle devrait souscrire aux normes en vigueur.

Protection respiratoire : Un filtre respiratoire à particules peut être nécessaire jusqu'à l'installation de mesures techniques efficaces. La protection fournie par des appareils respiratoires purifiant l'air est limitée.

Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les cas d'urgence, lorsque les niveaux d'exposition sont inconnus, ou en toute autre circonstance quand les appareils respiratoires purifiant l'air ne fournissent pas une protection adéquate.

Protection des mains : Des gants résistants aux produits chimiques devraient être utilisés.

Les gants devraient être certifiés aux normes appropriées : EN374-3.

Les gants devraient avoir une durée de vie appropriée à la durée de l'exposition.

La durée de vie des gants varie selon l'épaisseur, le matériel et le fabricant.

Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Matière appropriée

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux : La protection pour les yeux n'est habituellement pas requise. Respecter toute règle de protection oculaire spécifique à chaque site.

Protection de la peau et du corps : Porter des gants en nitrile (EN374-3) et un vêtement de travail en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² et un traitement déperlant.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
CAZOPERGUI **Date de révision 20.12.2017**

Evaluer l'exposition et sélectionner un équipement résistant aux produits chimiques, basé sur le potentiel de contact et les caractéristiques de pénétration du matériel utilisé pour les vêtements. Se laver avec du savon et de l'eau après avoir retiré les vêtements de protection. Décontaminer les vêtements avant réutilisation, ou utiliser de l'équipement jetable (combinaisons, tabliers, manches, bottes, etc.).

Porter selon besoins:

Tenue de protection étanche à la poussière

Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : solide
Forme : granulés
Couleur : beige clair à brun
Odeur : douceâtre
Seuil olfactif : donnée non disponible
pH : 5 - 9 à 1 % w/v
Point/intervalle de fusion : donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition : donnée non disponible
Point d'éclair : donnée non disponible
Taux d'évaporation : donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : pas facilement inflammable
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité de vapeur relative : donnée non disponible
Densité : donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants : donnée non disponible
Coefficient de partage:
n-octanol/eau : donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible
Décomposition thermique : donnée non disponible
Viscosité, dynamique : donnée non disponible
Viscosité, cinématique : donnée non disponible
Propriétés explosives : non-explosif
Propriétés comburantes : non oxydant

9.2 Autres informations

Classe d'explosibilité de poussière : .. Classe 1
Énergie minimale d'ignition : > 1 J
Masse volumique apparente : 0,543 g/ml
Miscibilité : miscible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible.

10.2 Stabilité chimique

Pas d'information disponible.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Ce matériel peut dégrader, se décomposer exothermique, et peut même attraper le feu, quand de grandes quantités sont exposées aux températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 femelle rat, > 5.000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë, 2,13 mg/l
Toxicité aiguë par voie cutanée: DL50 mâle et femelle rat, > 5.000 mg/kg
Corrosion cutanée/irritation cutanée: lapin: Pratiquement non-irritant.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: lapin: Modérément Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Buehler Test cochon d'Inde: Pas un sensibilisateur de peau chez les essais sur les animaux.

Mutagenicité sur les cellules germinales
mandipropamid : N'a pas montré d'effets mutagènes lors des expérimentations animales.

Cancérogénicité
folpel : Le folpel produirait des tumeurs dans le conduit digestif des souris.
mandipropamid : N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

Tératogénicité
folpel : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.
mandipropamid : N'a pas montré d'effets tératogènes lors des expérimentations animales.

Toxicité pour la reproduction
folpel : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.
mandipropamid : Ne montre pas d'effets toxiques pour la reproduction lors d'expérimentations animales.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
mandipropamid : Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson : CL50 Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel), 0,53 mg/l , 96 h
Toxicité pour les invertébrés aquatiques: CE50 Daphnia magna, 5,1 mg/l , 48 h
Toxicité des plantes aquatiques: CE50b Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), 5,43 mg/l , 72 h
CE50r Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes), > 20 mg/l , 72 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité
mandipropamid : Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau
mandipropamid : Dégradation par périodes de demi-vie: 4,5 - 26 j
N'est pas persistante dans l'eau.

Stabilité dans le sol
mandipropamid : Dégradation par périodes de demi-vie: 26 - 178 j
Ne montre pas de persistance dans le sol.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

folpel : Ne montre pas de bioaccumulation.
mandipropamid : La substance a un faible potentiel de bioaccumulation

12.4 Mobilité dans le sol

folpel : Le folpel est immobile dans le sol.
mandipropamid : La faible mobilité dans le sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

mandipropamid : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Autres informations : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit. Le vider soigneusement au moment de l'utilisation et le valoriser suivant la réglementation en vigueur (collecte sélective).

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU: UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FOLPEL)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4 Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9

14.5 Dangers pour l'environnement: Dangereux pour l'environnement

Transport maritime (IMDG)

14.1 Numéro ONU: UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FOLPET)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4 Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9

14.5 Dangers pour l'environnement: Polluant marin

Transport aérien (IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU: UN 3077

14.2 Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FOLPET)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport: 9

14.4 Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 9

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Taille sûre maximum de paquet : 3 m³

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement :

Loi 76-663 du 19/7/76 (J.O. du 20/7/76) modifiée.

- rubrique ICPE selon les décrets n° 2005-989 du 10 août 2005 et n° 2009-841 du 8 juillet 2009 : 1172

A partir du 1er juin 2015 :

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" :

E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

E2 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie chronique 2

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510 - 4511

Rubrique contraignante : 4510

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Étiquetage DPD (Directive UE 1999/45/CE)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006
CAZOPERGUI Date de révision 20.12.2017

Symbole(s)



Nocif Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) R:

- R20 Nocif par inhalation.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Phrase(s) S :

- S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21 Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Porter des gants en nitrile (EN374-3) et un vêtement de travail en polyester
65 % / coton 35 % avec un grammage d'au moins 230 g/m² et un traitement déperlant.

Information supplémentaire

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3:

- R20 Nocif par inhalation.
R36 Irritant pour les yeux.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Type de formulation :

WG - granulé à disperser dans l'eau
Utilisation professionnelle.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication. Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge.

